

M.R.B.C. - A.A.T.L.
Direction des Monuments et des Sites
M. P. CRAHAY
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : 2043-0430-0
N/Réf. : AVL/ah/BXL-2.266/s428
Annexe : pages

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Chaussée d'Anvers, 291-293 / angle avenue de l'Héliport. Protection comme monument de la maison du garde barrière. Demande émanant d'une a.s.b.l.

En réponse à votre courrier du 14 novembre 2007 sous référence, réceptionné le 30 novembre dernier, et conformément à l'article 210 § 2, 2° du COBAT nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 6 février 2008, **notre Assemblée s'est prononcée favorablement sur la protection du bien mentionné sous rubrique sans qu'elle ne puisse, pour autant, souscrire à la proposition émanant du demandeur.**

En date du 07/08/2007, l'a.s.b.l. Pétitions Patrimoine a introduit une demande d'inscription sur la liste de sauvegarde comme monument de la maison du garde-barrière située 291, chaussée d'Anvers en raison de sa valeur historique (témoin de la présence du chemin de fer dans le quartier) et architecturale (construction représentative de la typologie des maisons garde-barrière). Si la Commission reconnaît pleinement les valeurs attribuées à la maison par le demandeur et si elle souscrit entièrement à la protection du bien, **elle n'approuve ni la mesure de protection qui est proposée, ni l'étendue de celle-ci.**

La C.R.M.S. estime, en effet, que la protection légale du bien ne peut se limiter à la maison mais qu'elle doit, pour les raisons évoquées ci-dessous, également comprendre le passage latéral ainsi que le jardin qui longeait autrefois les voies du chemin de fer, y compris la clôture. Elle demande également le classement de la maison car cette mesure de protection offre plus de garanties pour la conservation du bien à long terme que l'inscription sur la liste de sauvegarde proposée par le demandeur.

Lors de sa séance du 6 février 2008, la C.R.M.S. a donc décidé de proposer elle-même le classement comme monument de la maison du garde-barrière, y compris le passage latéral et le jardin avec sa clôture, située 291-293, chaussée d'Anvers, en raison de sa valeur historique, esthétique (à savoir architecturale) et sociale.

Ce bien mérite une protection légale comme témoin important de l'activité ferroviaire ayant structuré le quartier. Construite au croisement de la chaussée d'Anvers et l'ancienne ligne de chemin de fer de l'Allée Verte, l'actuelle avenue de l'Héliport, la maison du garde-barrière

constitue un témoin privilégié de la présence du chemin de fer et de son importance pour la vocation industrielle du quartier, en tant que berceau de l'industrialisation de la Région et du Royaume. Elle a donc une importance majeure en valeur historique et sociale. La maison est, en outre, la seule construction de ce type en région bruxelloise. ~~une des deux seules constructions de ce type qui subsistent en Région bruxelloise.~~

Elle revêt de la sorte également une **valeur architecturale** importante.

Le bien est en relativement bon état de conservation. Le maintien de son affectation actuelle en logement est donc parfaitement possible moyennant une rénovation légère, notamment au niveau des installations sanitaires et en toiture.

Notre Commission prie la Direction des Monuments et des Sites de prendre en charge l'élaboration du dossier définitif. Dans cet objectif, elle lui transmet une description sommaire du bien, illustrée de photos ainsi que la motivation du classement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président

c.c. : M. E. Kir, Secrétaire d'Etat en charge de la protection du patrimoine

PROPOSITION DE CLASSEMENT

COMME MONUMENT

DE LA MAISON DU GARDE-BARRIERE, Y COMPRIS LA PASSAGE LATERAL AINSI QUE LE JARDIN ET SA CLOTURE LONGEANT AUTREFOIS LES VOIES DU CHEMIN DE FER

EN RAISON DE SA VALEUR HISTORIQUE, ESTHETIQUE ET SOCIALE.

Commune : Bruxelles

Adresse : Chaussée d'Anvers, 291-293 / angle avenue de l'Héliport

Données cadastrales : B 13 / division 2 / n° 291 = 521v2 (= n° 291) et 521c3 (= n° 293)

Description sommaire du bien :

Bien construit selon la typologie des maisons garde-barrière édifiées en Belgique depuis le milieu du XIXe siècle, implanté à l'endroit du passage à niveau de la chaussée d'Anvers sur l'ancienne la voie ferrée reliant la gare de l'allée Verte à la gare du Nord (**annexes / photos 1, 2 et 3**).

Construction en brique sur plan rectangulaire. Façade à cordon, ~~actuellement~~ chaulée en teinte bleue et, comptant deux niveaux sous toiture à bâtière débordante, recouverte de tuiles rouges, et trois travées aux baies en arc surbaissé sous archivolttes amorties. Le volume principal a peu après l'origine été augmenté d'une extension à l'arrière de la maison, sur les deux travées de droite (en regardant la façade arrière), à un niveau légèrement plus bas. Cette annexe comprend la cuisine aux rez-de-chaussée ainsi que, à l'étage, une chambre et une salle de bain'étage tandis que le W.C., accessible par une porte ouvragée, donne sur le jardin. Le pignon donnant sur l'avenue de l'Héliport est actuellement défiguré par la présence d'un panneau publicitaire (**annexe / photo 4**).

Depuis la chaussée d'Anvers, la parcelle est accessible par un passage latéral à l'air libre et pavé, situé entre les numéros 291 et 295 (**annexe / photo 5**). Celui-ci est fermé par un mur comprenant une simple porte en bois. L'accès à la maison se fait, en effet, par l'arrière, ce qui devait permettre un accès direct aux voies pour faciliter le travail du garde-barrière. Un petit jardin triangulaire se développe à l'arrière de la maison, avec un puit fermé, clôturé par des panneaux en béton ajouré, traditionnellement utilisé par la SNCB et caractéristiques des abords des chemins de fer (**annexes / photos 6 et 7**).

Les menuiseries anciennes sont toujours en place. Il s'agit de châssis en bois peint, avec imposte fixe à division centrale et deux ouvrants (à l'origine pourvus de petits-bois) avec fermeture à gueule de loup. Les fenêtres de l'annexe ont été pourvues de survitrages.

Simple division en plan de deux pièces par niveau comptant respectivement une et deux travées. Le nombre relativement élevé de cheminées visibles en toiture s'explique par le fait que le charbon était mis à disposition des cheminots par les chemins de fer ce qui permettait de chauffer chaque pièce par un poêle au charbon.

Dans la grande pièce est situé un simple escalier en bois (**annexe / photo 8**) sous lequel se trouve l'accès à la cave. Celle-ci se développe sous le volume principal et est pourvue de voussettes (**annexes – photos 9 et 10**). Le grenier est accessible par une trappe situé dans le plafond du premier étage.

Notice sommaire sur la valeur du bien et motivation du classement:

Construite au croisement de la chaussée d'Anvers et de l'ancienne ligne de chemin de fer de l'Allée Verte, actuellement l'avenue de l'Héliport, la maison du garde-barrière constitue un témoin privilégié de la présence du chemin de fer et de son importance pour la vocation industrielle de ce quartier, en tant que berceau de l'industrialisation de la Région et du Royaume. La maison est, en outre, une des deux seules constructions de ce type qui subsistent en Région bruxelloise. Elle revêt de la sorte d'une valeur architecturale importante.

Situé au nord de Bruxelles, le faubourg de Laeken s'est développé suite au raccordement du canal de Willebroeck à celui de Charleroi en 1832, et grâce aux débuts du chemin de fer et à l'aménagement de la station de l'Allée Verte en 1835. Suite à ces événements, le territoire situé entre le canal et la Senne et traversée par la chaussée d'Anvers se convertit progressivement en zone industrielle. Tout au long du XIX^e siècle, des nouvelles industries s'y installent, profitant des possibilités offertes par le canal et par le chemin de fer pour le transport de matières premières et de la main d'oeuvre. Les entreprises, notamment de [mécanique et de matériel](#) de chemin de fer, utilisent le charbon amené par péniches depuis le bassin du Hainaut. C'est les cas des entreprises De Ridder implantés à proximité de la chaussée d'Anvers, qui ont construit la première locomotive belge. Situé aux portes de la Ville, le quartier appelé le Kassei, accueillera très vite des immigrants français, puis italiens, ensuite espagnols [et maghnébins aujourd'hui](#).

La première voie de chemin de fer, en provenance de Malines, suivait le tracé de l'actuelle rue Masui pour aboutir à la gare de l'Allée Verte (voir plan cadastral 1830-1859 – **annexe 11**). Vers 1840-41, celle-ci est reliée à la nouvelle gare du Nord par une voie courbe. Epousant le tracé de cette voie de liaison, l'avenue de l'Héliport témoigne encore aujourd'hui de son existence. Tout comme le premier tracé en direction de Malines, cette voie courbe traversait la chaussée d'Anvers et y nécessitait donc une barrière.

Dans cet objectif, un terrain sera acquis par la « Société concessionnaire du chemin de fer du Luxembourg ». Le 9/05/1859, la parcelle 521 / division D est vendue devant le notaire Barbason, par Mme Marie-Isabelle De Bauche, veuve de Nicolas Parys, agriculteur. Il s'agit d'un terrain en pointe, situé entre la courbe de la voie ferrée et la propriété mitoyenne, actuellement occupée par les maisons sises 295-297, chaussée d'Anvers et par les entreprises Brenta-De Moor qui s'y établiront à la fin du XIX^e siècle.

La maison du garde-barrière, appelée « wachthuis » dans l'acte notarié, apparaît pour la première fois sur les plans cadastraux de 1857. Il s'agit alors d'un petit abri probablement en bois (voir le plan Popp de 1866 – **annexe 12**). Malheureusement, la SNCB n'a pas conservé d'archives de cette époque et aucune mention de la construction de la maison actuelle n'a été retrouvée jusqu'à présent. S'agissant d'un exemple caractéristique de la maison de chemin de fer [belge](#) devenu très courant à partir de 1870, il est fort probable que la maison actuelle date des années 1870-1880. En tous cas,, une maison du gabarit actuel figure sur les plans de 1889. La ligne de chemin de fer vers Malines est alors déplacé vers le nord (voir plan Eigenbrodt 1875 – **annexe 13**).

La ligne courbe sera fort utilisée jusqu'à la deuxième Guerre, notamment par les navetteurs venant de Termonde, Alost et Gand. Le 8 et le 11 mai 1944, le quartier, et en particulier le chemin de fer, sont bombardés mais la maison ne sera que très légèrement atteinte.

La gare de l'Allée Verte et sa liaison avec la [gare du Nord-jonction](#) resteront en fonction jusqu'au 16/01/1954, tout comme la maison du garde-barrière. A la fin des années 1940, la gare de l'Allée Verte est démantelée pour y installer le nouvel hélicoptère exploité par la Sabena à partir de 1950. Il fonctionnera jusqu'en 1958 donnant son nom à la voirie qui remplacera l'ancienne courbe de liaison des chemins de fer (le moment exact du déferrage des voies n'est pas connu) et dont le tracé courbe rappelle l'historique du quartier.

Appartenant au domaine de l'Etat depuis la suppression du chemin de fer à cet endroit, la maison est [restée toujours](#) habitée [jusqu'à aujourd'hui](#), malgré la disparition du train et la déstructuration du quartier nord (le quartier du Kassei) par les interventions urbanistiques des années 1960-70. Encore plus que le tracé courbe de l'avenue de l'Héliport et la présence des entreprises voisines, elle constitue un témoin [important-essentiel et unique](#) de [la présence-l'histoire européenne](#) du chemin de fer et de son importance pour la vocation industrielle du quartier. La maison revêt donc d'une grande valeur sociale en plus de son intérêt historique et esthétique.:

Sa valeur architecturale réside dans le fait qu'elle est la seule maison garde-barrière qui subsiste en Région bruxelloise. Avec la maison « des colombophiles » située avenue de Vilvoorde à proximité du pont Albert [et fortement dégradée](#), elle constitue un des deux derniers exemples de la typologie des maisons de chemin de fer de la Région et elle mérite à ce titre d'être classée comme monument.

En raison du bon état de conservation, le maintien de son affectation actuelle en logement est parfaitement possible moyennant une rénovation légère, notamment au niveau des installations sanitaires et en toiture.